



Livret d'accueil

Votre séjour à la Clinique
Mutualiste La Sagesse



CLINIQUE MUTUALISTE
LA SAGESSE
GROUPE **vyv**





Bienvenue à la Clinique Mutualiste La Sagesse

SOMMAIRE

- 3 Une prise en charge complète
- 4 Démarches administratives en préparation de votre séjour
- 5 Votre hospitalisation dans nos unités de chirurgie
- 6 Votre maternité
- 8 Votre prise en charge en unités spécialisées
- 9 Vos examens et traitements complémentaires
- 10 Votre séjour de A à Z
- 12 Nos engagements : qualité, sécurité, accompagnement
- 14 Vos droits
- 16 Vous repérer au sein de la clinique
- 19 La charte du patient hospitalisé

Madame, Monsieur,

Vous êtes accueilli(e) à la Clinique Mutualiste La Sagesse implantée dans le quartier de Cleunay, établissement du groupe mutualiste HOSPI GRAND OUEST, fort d'une capacité de 220 lits et places et de 550 professionnels dont 80 médecins.

La direction et les personnels de l'établissement mettent tout en œuvre pour assurer les meilleurs soins, en accordant une place particulière à la relation humaine, à la prise en charge de la douleur et au respect de la dignité de chacun.

Ce livret d'accueil est destiné à préparer votre séjour dans l'établissement et à vous présenter l'ensemble de notre offre de services, pour faciliter votre parcours de soins et contribuer à votre bien-être.

A votre écoute et soucieux d'améliorer sans cesse la qualité des soins, nous vous invitons à renseigner le questionnaire de satisfaction remis lors de votre séjour, et ainsi nous informer de vos suggestions et remarques. Elles nous aident à progresser pour toujours mieux vous accueillir.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons un prompt rétablissement.

Gwenaël Godin

Directeur de la Clinique Mutualiste La Sagesse



**HOSPI GRAND OUEST,
UNE OFFRE D'EXCELLENCE EN PROXIMITÉ**

Créé en 2010, HOSPI GRAND OUEST est un groupe mutualiste qui gère des établissements de santé en Pays de la Loire et Bretagne, et propose des soins qui allient qualité, sécurité, innovation et bienveillance. HOSPI GRAND OUEST se positionne comme une alternative aux établissements du secteur public hospitalier et du secteur privé lucratif détenus par des fonds d'investissement.

Impliqué dans l'économie sociale et solidaire, en particulier au sein de la dynamique du groupe VVY, HOSPI GRAND OUEST garantit l'accessibilité à des soins de proximité pour tous et s'engage dans une politique tarifaire soucieuse des usagers, grâce à la participation d'acteurs incontournables du monde mutualiste : Harmonie Mutuelle, VVY Care, la Mutualité Française Finistère Morbihan, la mutuelle Malakoff Médéric, la CARAC, la Matmut, SHAM et MBA Mutuelle.

Les 10 établissements du groupe mutualiste HOSPI GRAND OUEST sont situés dans l'ouest de la France : Saint-Brieuc, Lannion, Quimper, Lorient, Rennes, Saint-Nazaire, Nantes, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Fontenay-le-Comte.

Une prise en charge complète



► Spécialités

Chirurgie

- Chirurgie bariatrique
- Chirurgie des cancers
- Chirurgie générale et digestive
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie hépatique
- Chirurgie maxillo-cervico-faciale
- Chirurgie orale
- Chirurgie orthopédie et traumatologie du sport
- Chirurgie plastique esthétique et reconstructrice
- Oto-Rhino-Laryngologie (ORL)

Médecine

- Anesthésie - Réanimation
- Assistance Médicale à la Procréation
- Cardiologie fœtale et pédiatrique
- Douleur chronique
- Hépatogastro-entérologie
- Médecine esthétique
- Médecine traumatologie du sport
- Exploration fonctionnelle audio-phonologique
- Orthophonie
- Exploration urodynamique

► Maternité

Une maternité de niveau 2A

- Service de néonatalogie, unité kangourou
- 10 salles de naissance dont 2 salles intégrées à la filière Parent'eizh (filiale physiologique)

- Obstétrique
- Echographie gynécologique, obstétricale et diagnostic anténatal
- Echographie pelvienne

► Soins urgents

Le service des soins urgents vous accueille de 8h30 à 20 heures du lundi au samedi. Pour toute question relative à votre prise en charge, vous pouvez contacter le service au 02 99 85 75 78

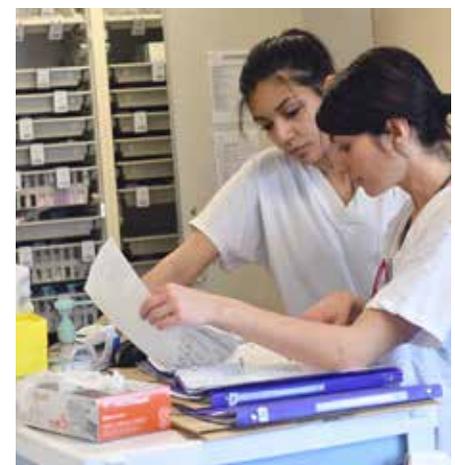
► Plateau d'imagerie médicale, en partenariat

- IRM
- Scanner
- Radiographie conventionnelle
- Échographie

► Laboratoires d'analyses médicales, en partenariat

► Le plateau technique et l'équipe médicale

Un système de garde permet d'assurer la permanence des soins : le bloc opératoire est opérationnel 24 heures sur 24, ainsi que la salle de surveillance post-interventionnelle.



L'établissement

ne pratique pas de dépassement d'honoraires

QUELQUES CHIFFRES



Démarches administratives



en préparation de votre séjour

Lisez avec attention les documents fournis et les informations ci-dessous, afin de préparer tous les éléments nécessaires à votre prise en charge.

Documents à prévoir pour votre admission

- **Pièce d'identité obligatoire** (carte d'identité, passeport ou carte de séjour, livret de famille)
- **Carte vitale** mise à jour
- **Carte de mutuelle** et attestation de prise en charge Mutuelle
- **Photocopie de l'attestation CMU** (Couverture Médicale Universelle) pour les personnes concernées
- **Photocopie de l'attestation AME** (Aide Médicale de l'Etat) pour les personnes concernées
- **S'il y a lieu**, tout justificatif de prise en charge à 100% émis par votre Caisse

N'oubliez pas vos documents médicaux :

- **Ordonnance(s)** pour les traitements en cours
- **Documents médicaux récents :** radiographies, carte de groupe sanguin, bilans sanguins et urinaires, scanner, électrocardiogrammes, échographies, examens bucco-dentaires...



ACCUEIL

Le personnel de l'accueil est présent :

- 7 jours sur 7
- 24 heures sur 24.

➤ Votre préadmission

Cette étape consiste à préparer votre admission. Pour ce faire, adressez-vous au bureau des préadmissions (au plus tard le jour de votre consultation d'anesthésie), avec votre fiche de **préadmission administrative** complétée de l'ensemble des documents listés dans l'encart de gauche (documents à prévoir pour un séjour ambulatoire ou en hospitalisation).

Cette étape vise à vous éviter de faire l'avance des frais de séjour et à identifier votre reste à charge sur des prestations complémentaires demandées (chambre individuelle, télévision ...).

➤ Chambre individuelle

Si vous le souhaitez, **dans la limite des disponibilités**, vous pourrez bénéficier d'une chambre individuelle, en hospitalisation complète comme en ambulatoire.

La chambre individuelle fait l'objet d'une facturation complémentaire, souvent prise en charge par votre mutuelle. En amont de votre admission, prenez contact avec celle-ci pour connaître le niveau de remboursement et demandez une attestation de prise en charge.

➤ Votre prise en charge

Notre clinique est une structure à but non lucratif qui propose des soins sans dépassement d'honoraires.

Les frais pouvant rester à votre charge sont :

- Les frais non couverts par votre organisme d'assurance maladie (ticket modérateur, forfait journalier) d'assurance maladie (ticket modérateur, forfait journalier).



- Les prestations payantes que vous aurez demandées, non prises en charge par votre mutuelle (chambre individuelle, téléphone, accompagnant nuit, accompagnant repas). Les tarifs des prestations payantes sont affichés dans les chambres et au service des admissions. Ils sont également consultables sur notre site internet : www.clinique-rennes.fr

➤ Admission en urgence

Si vous entrez en urgence, une personne de votre entourage devra se présenter le plus rapidement possible au service des admissions pour effectuer les formalités nécessaires.

➤ Consultation d'anesthésie

La consultation d'anesthésie est obligatoire avant toute intervention chirurgicale.

Il vous appartient de prendre ce rendez-vous, sauf si il a été donné par la secrétaire du chirurgien. Il peut être couplé si nécessaire à une consultation (également obligatoire) avec l'infirmière de Coordination.

Le jour de ces consultations, prévoyez un temps suffisant pour, en plus de ces deux rendez-vous, constituer votre dossier d'admission au bureau des préadmissions.

Vous devrez vous présenter à votre rendez-vous d'anesthésie avec le questionnaire de pré-anesthésie que vous aurez préalablement complété.

Votre parcours de soins



Respectez les mesures d'hygiène

Le jour de votre intervention :

- prenez une douche selon les consignes indiquées par votre médecin,
- retirez vos bijoux et piercings, y compris votre alliance,
- brossez-vous les dents,
- enlevez soigneusement toute trace de maquillage et tout type de vernis à ongles, faux-ongles, pour assurer votre surveillance anesthésique.

Merci de respecter ces instructions qui diminueront les risques infectieux, votre participation est indispensable.

IMPORTANT

Respectez le jeûne (s'il est prescrit) indiqué par votre anesthésiste. En général, les repas légers et le lait doivent être arrêtés 6 heures avant l'intervention, les liquides clairs sucrés 2 heures avant.

Vous entrez pour un acte chirurgical

Consultation
chirurgien

Consultation
anesthésiste

Consultation
de coordination
infirmière

Ces consultations déterminent l'acte opératoire, les modalités de prise en charge (hospitalisation conventionnelle, entrée par l'UDAC* ou ambulatoire), ainsi que l'organisation de l'aval de l'hospitalisation (SSR, HAD, PRADO, retour à domicile)

Pré-admission administrative

La pré-admission contrôle l'identité, les droits Sécurité Sociale et mutuelle entre autres

Appel à J-1

pour définir heure d'entrée et modalités de prise en charge

Accueil administratif et soignant

Entrée en UDAC*
à Jo (jour même)

Entrée en hospitalisation
conventionnelle à Jo ou J-1

Bloc opératoire

Unité de soins

Suivi médical et soignant

Sortie

sur décision médicale en lien avec le projet de prise en charge défini lors des consultations et réajusté au long du parcours de soins

Vous entrez en médecine

Consultation
médecin

propose une hospitalisation conventionnelle avec prise en charge médicale et soignante ; identifie les besoins du patient à l'issue de son hospitalisation (SSR, HAD, PRADO, retour à domicile)

Accueil administratif et soignant

Hospitalisation conventionnelle

L'infirmière repère les besoins à la sortie de l'hospitalisation

Unité de soins

Sortie

sur décision médicale

En amont du séjour

Séjour

Sortie

* L'UDAC (Unité d'Accueil de Chirurgie) est un parcours simplifié permettant au patient d'entrer le matin au plus proche de son horaire d'intervention.

Votre maternité niveau 2A labellisée IHAB*



➤ Suivi de grossesse

À partir du 4^{ème} mois de grossesse, une consultation médicale mensuelle est obligatoire. Le suivi de votre grossesse sera assuré par votre médecin habituel (gynécologue ou médecin généraliste) ou par votre sage-femme libérale, en liaison avec la clinique. Si votre grossesse est à risque, votre suivi doit être fait par un obstétricien à partir du 7^{ème} mois (ou avant selon la pathologie).

Trois échographies sont recommandées au cours de la grossesse. Vous devez effectuer les consultations du 8^{ème} et 9^{ème} mois auprès d'un obstétricien ou d'une sage-femme exerçant dans l'établissement.

➤ Diagnostic anténatal

Il existe au sein de l'établissement une unité de diagnostic anténatal permettant la mise en œuvre d'éventuels examens complémentaires (amniocentèse, Dépistage Prénatal Non Invasif...).

► **Secrétariat diagnostic anténatal / Consultation pédiatre anténatal :**
02 99 85 75 50

Quel que soit le terme de votre grossesse, **en cas de problème**, appelez les urgences maternité au : **02 99 85 75 22 (24 h / 24)**.



➤ Accompagnement de la grossesse

• **Les séances de préparation à la naissance** au nombre de 7, permettront aux femmes et aux couples d'élaborer le projet d'accueil de leur(s) bébé(s). La préparation à la naissance est donc aussi adaptée lorsqu'une césarienne est programmée. Cette préparation peut être suivie à la clinique ou à l'extérieur auprès de sages-femmes libérales.

• **Entretien individuel prénatal :** sur rendez-vous et dès le début de la grossesse, vous pouvez solliciter un entretien individuel prénatal avec une sage-femme.

• **Plusieurs accompagnements sont possibles pendant votre grossesse :** une psychologue peut vous recevoir en anténatal et pendant votre séjour à la maternité. Des consultations d'acupuncture ainsi que des consultations en tabacologie sont également proposées pendant la grossesse.

► **Pour en savoir plus sur ces prises en charge :** 02 99 85 75 65.

➤ Consultation d'anesthésie



Au 9^{ème} mois de grossesse, vous rencontrerez un médecin anesthésiste. Il vous informera sur la prise en charge anesthésique et vérifiera que votre santé vous permettra, si vous le souhaitez, de bénéficier d'une péridurale lors de votre accouchement. Pensez à rapporter votre questionnaire de pré-anesthésie dûment complété.

► **Secrétariat d'anesthésie :** 02 99 85 75 31.

➤ Le temps de la naissance

L'équipe de garde de la maternité vous accueille 24h/24 et 7j/7 (sages-femmes, obstétriciens, anesthésistes, pédiatres).

A l'écoute de vos projets et dans le cadre d'une médicalisation raisonnée, respectant la physiologie, l'équipe vous accompagne dans les conditions optimales de sécurité.

Vous pouvez être accompagnée d'une seule personne en salle de naissance et ceci jusqu'au transfert dans votre chambre. Elle pourra être présente à vos côtés tout au long du travail et de l'accouchement (ainsi qu'en salle de césarienne).



• La filière Parent'eizh :

Parent'eizh est un lieu spécifique personnalisé dédié aux **familles désireuses d'un accompagnement physiologique**. Une équipe restreinte de huit sages-femmes offre dans cet espace un suivi continu et complet du début de la grossesse jusqu'aux 6 semaines de la naissance pour vous et votre bébé.



► **Pour joindre le secrétariat de Parent'eizh :**
02 90 02 95 81.

ACCUEIL MATERNITÉ

• **La maternité vous accueille 24 h / 24 et 7 j / 7** au rez-de-chaussée de la clinique.

• **En cas d'urgence :**
vous pouvez contacter la sage-femme du service au **02 99 85 75 22**.
L'entrée se fait par le hall principal.

VISITES

Elles sont autorisées de **15 h 00 à 19 h 00** dans le respect des soins et de l'organisation du service.

➤ À la naissance

Dès l'accueil de votre bébé, nous vous proposons le « peau à peau » ainsi qu'une mise au sein précoce en fonction de votre choix d'alimentation. Les soins seront prodigués ultérieurement.

Votre conjoint(e) est naturellement associé à cette démarche.

➤ Unité de néonatalogie - Unité Kangourou : niveau 2A



La maternité (niveau 2A) dispose d'un service de néonatalogie qui nous permet d'accueillir votre bébé lorsqu'une hospitalisation est nécessaire : prématurité (à partir de 33 semaines d'aménorrhée), petit poids de naissance, infection néonatale, détresse respiratoire...

Votre bébé sera pris en charge en toute sécurité par une équipe dédiée : pédiatres et puéricultrices 24 h / 24 et 7j / 7.

Les mères, elles, sont accueillies à la maternité quelque soit leur terme.

L'unité Kangourou permet de favoriser le lien parents-enfants en évitant la séparation précoce de la mère et de son enfant.

Les soins sont effectués dans la chambre, en présence des parents avec une puéricultrice.

➤ Grossesse pathologique - Hospitalisation

La grossesse nécessite parfois un accompagnement plus médicalisé. La clinique souhaite une hospitalisation la plus courte possible avec un relais à domicile en HAD selon la pathologie.

➤ Séjour en maternité

- **Allaitement** : si vous avez choisi d'allaiter, un soutien individualisé à l'allaitement maternel vous sera proposé durant votre séjour. Notre personnel met à votre disposition ses compétences pour vous accompagner dans cette démarche.
- **Soins de l'enfant** : le temps de votre séjour, la

maternité vous fournira le nécessaire pour l'hygiène, le change et l'alimentation de votre bébé. Prévoyez cependant des vêtements adaptés (trousseaux du bébé et de la maman consultables sur le site internet de la clinique).

- **Espace Parents-Enfants** : une auxiliaire de puériculture se tient à votre disposition pour vous familiariser avec les premiers soins d'hygiène (change, bain, atelier préparation biberon...) à prodiguer à votre enfant.

➤ Déclaration à la naissance

Cette formalité est obligatoire dans les cinq jours qui suivent la naissance de votre enfant. Elle pourra être faite soit par l'intermédiaire de la clinique (coût de la prestation selon tarif en vigueur), soit par vous-même à la mairie de Rennes. Quelque soit votre choix, le passage au secrétariat est obligatoire.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la clinique pour prendre connaissance des documents obligatoires à fournir pour la déclaration à la naissance.

➤ Sortie

- **Accompagnement à domicile** : le PRADO (Programme de Retour A Domicile) accompagne votre retour à la maison par un suivi chez vous par une sage-femme libérale de votre choix. Un conseiller de l'Assurance maladie passe dans votre chambre après la naissance pour vous le proposer.

- **Retour anticipé à domicile** : en fonction de votre état de santé et de celui de votre bébé, notre équipe pourra se déplacer à domicile pour assurer votre suivi et celui de votre enfant. Pour les sorties de bébé de néonatalogie, les puéricultrices de la maternité proposeront également un suivi à domicile.

➤ Visite post-natale

Le relais s'effectue après l'accouchement par votre médecin traitant, gynécologue ou une sage-femme libérale. Pour toute naissance par césarienne, la visite post-natale doit être effectuée par un obstétricien.

Le jour de votre terme

si vous n'avez pas accouché,
contactez-nous au :

- 02 99 85 75 03 (du lundi au vendredi)
- 02 99 85 75 22 (le week-end).



Réunions thématiques



Des réunions à thèmes sont organisées par la maternité. Elles portent sur la présentation de la filière physiologique Parent'eizh, des informations sur le rythme, l'éveil et l'alimentation du bébé et le retour à domicile (réunions hebdomadaires avec les puéricultrices).

Des ateliers portage, couchage et sécurité du bébé sont aussi régulièrement organisés.

* IHAB : un label «Ami des bébés»



Le label «Hôpital Ami des Bébé» a été attribué aux services de la maternité et de néonatalogie de la Clinique Mutualiste La Sagesse pour la qualité de l'accompagnement offert aux parents dans l'accueil, les soins, le bien-être et l'allaitement de leur enfant. Ce label a été remis à la clinique en décembre 2016.

Votre prise en charge en unités spécialisées



Assistance Médicale à la Procréation (AMP)



Le Centre AMP de la Clinique Mutualiste La Sagesse est un des centres leader en matière de reproduction assistée et est le premier centre en Bretagne.

Il répond aux normes de qualité les plus strictes suivant les exigences ISO 9000.

Les activités du centre AMP de la Clinique Mutualiste La Sagesse sont :

- la fécondation In Vitro (environ 1 300 ponctions par an)
- l'insémination intra utérine (environ 800 cycles par an)
- les transferts d'embryons congelés (environ 1 000 par an)
- la chirurgie de l'infertilité
- le prélèvement chirurgical de spermatozoïdes
- les dons d'ovocytes.

Une équipe multidisciplinaire

Le centre s'appuie sur une équipe multidisciplinaire de médecins dont des gynécologues-obstétriciens et médicaux, spécialisés en endocrinologie de la reproduction. Deux médecins sont qualifiés en andrologie, des infirmiers et secrétaires coordonnent les

Le don d'ovocytes

L'Assistance Médicale à la Procréation regroupe l'ensemble des techniques médicales consistant à manipuler spermatozoïdes et/ou ovules pour aboutir à une fécondation et concevoir un enfant grâce à ses propres gamètes ou à celles issues d'un don.

Les couples concernés par le don sont en âge de procréer et sont, soit dans l'impossibilité de concevoir avec leurs propres gamètes soit à risque de transmission d'une maladie particulièrement grave à l'enfant.

L'activité de don a été complètement intégrée dans la clinique. Les consultations sont assurées quatre après-midi par semaine.

parcours des couples. L'activité biologique du centre est réalisée par des biologistes de la reproduction et des techniciens des «Laboratoires Réunis Biorance».

L'équipe est regroupée au sein d'une même structure, moderne et agréable, facilitant ainsi les échanges d'informations entre la clinique et le laboratoire, et rendant ainsi plus aisé le parcours du couple à chaque étape.

ACCUEIL DU CENTRE AMP

Secrétariat AMP :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h00
- Samedi de 10h00 à 15h00.

Tél. : **02 99 85 75 20**

Secrétariat don d'ovocytes :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tél. : **02 90 02 95 61**

ACCUEIL LABORATOIRE

- Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00
- Du jeudi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00

Tél. : **02 99 85 75 21**

Diagnostic anténatal

Le service de la maternité de la Clinique Mutualiste La Sagesse est, avec le CHU de Rennes, à l'origine de la **création du Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal** de Rennes.



L'équipe médicale (obstétriciens, pédiatres) accompagne la patiente tout au long de sa grossesse et de la naissance.

Différents prélèvements peuvent être réalisés à la Clinique Mutualiste La Sagesse : amniocentèses et biopsie de trophoblaste.

Les prélèvements invasifs sont en baisse grâce au **Diagnostic Avancé Prénatal Non Invasif** (DPNI). Ils permettent ainsi de diminuer le nombre de pertes fœtales.

Cette nouvelle technique «DPNI» permet aussi d'étudier l'ADN circulant dans le sang maternel. Si l'on met en évidence un excès d'ADN correspondant à l'un des chromosomes 21, 18 ou 13, le test est considéré comme positif et son résultat confirmé par la réalisation d'un caryotype fœtal sur les cellules amniotiques. La sensibilité de ce test est de 98 à 99 % et sa spécificité proche de 100 % en ce qui concerne la trisomie 21.

Grâce à la collaboration étroite de la clinique avec le laboratoire de cytogénétique du CHU de Rennes, **l'établissement peut proposer ce test aux patientes en zone à risque fort et intermédiaire.**

Dans certains cas, une interruption médicale de grossesse peut être pratiquée après échange avec les parents.

ACCUEIL

- Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous au **02 99 85 75 50.**

HYCOSY : une technique échographique pratiquée à la clinique



L'HyCoSy (Hysterosalpingo Contrast Sonography) est une technique échographique permettant, après instillation d'un gel au niveau du col de l'utérus, de visualiser la perméabilité des trompes dans les questions d'infertilité.

Cette technique encore très peu développée en France semble mieux vécue par les patientes en termes de ressenti d'examen. Elle évite l'irradiation d'une radiographie, et permet une approche plus complète de l'anatomie génitale notamment grâce au traitement de l'image en 3D.

ACCUEIL

- Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Tél. : **02 90 02 95 80.**

➤ Consultation douleur chronique

La structure de lutte contre la « douleur chronique rebelle » de la Clinique Mutualiste La Sagesse propose une prise en charge globale et pluridisciplinaire des patients présentant des douleurs chroniques.

Cette prise en charge est assurée par une équipe constituée de spécialistes : algologues, neurologue, rééducateur, psychiatre, anesthésistes, infirmières, kinésithérapeutes, psychologue, sophrologues, assistante sociale, hypnothérapeute et secrétaires qui coordonnent le parcours. Ces professionnels travaillent également avec un réseau d'institutions spécialisées.



Plus de 2 500 consultations médicales sont assurées chaque année et 500 nouveaux patients par an sont pris en charge. 3 000 consultations infirmières sont également assurées et 500 hospitalisations sont générées.

Les douleurs les plus fréquemment rencontrées sont :

- les douleurs neuropathiques périphériques et centrales
- le syndrome douloureux régional complexe
- les douleurs rachidiennes
- la fibromyalgie
- les douleurs périméales
- les migraines et céphalées.

ACCUEIL

- Contact du service du lundi au vendredi de 9h30 à 11h00 et de 14h00 à 15h30 au **02 99 85 75 80**.

➤ Des circuits courts en chirurgie ambulatoire



Grâce aux avancées de la chirurgie mini-invasive et de techniques anesthésiques très ciblées, de plus en plus d'interventions chirurgicales peuvent être prévues en circuit court, c'est-à-dire, sur **une durée de présence limitée**. C'est ainsi que les différentes étapes du parcours ont été pensées pour réduire les temps d'attente et de fait, le stress associé. **La prise en charge du patient reste personnalisée et sécurisée**. Ce mode de prise en charge s'inscrit dans le mouvement national d'évolution et de modernisation des prises en charge en chirurgie ambulatoire.

➤ Soins urgents non programmés



Une équipe de médecins urgentistes et d'infirmières vous prendra en charge et fera appel si besoin au plateau technique de radiologie jouxtant le service des soins urgents non programmés. Le service est composé de 7 boxes.

ACCUEIL

- Accueil du lundi au samedi de 8h30 à 20h00.
- Contact du service au **02 99 85 75 78**.

➤ Unité de Soins Continus Post-Opératoires (USCPO)



Les lits de surveillance continue sont regroupés en une unité d'une capacité de 6 lits.

L'USCPO constitue un niveau intermédiaire entre une unité de réanimation et les unités de soins classiques.

Les visites au patient dans ce secteur sont limitées à 2 personnes et de 15 à 19 heures. Elles sont interdites aux enfants de moins de 16 ans.

Cancérologie : « la consultation infirmière d'accompagnement »

Dans le cadre d'une chirurgie cancérologique, une consultation infirmière d'accompagnement vous sera proposée, après la consultation du chirurgien qui vous aura expliqué le diagnostic.



Cette consultation infirmière permettra de vous informer et de vous orienter, selon vos questions et vos besoins, pendant l'ensemble de votre parcours.

Votre séjour de A à Z



Accompagnants

Si vous êtes en chambre individuelle, vous pouvez demander à être accompagné pour une nuit. Ceci est uniquement possible pour un seul accompagnant et en chambre individuelle. La formule repas (déjeuner / dîner) est facturée en fin de séjour ; le choix des plats est à effectuer dans le service d'hospitalisation avant 9h00 pour le midi et avant 15h00 pour le soir. La formule nuit et petit-déjeuner est facturée également. Le ticket de cette prestation est à retirer à l'accueil, la veille.

Pour connaître les tarifs, merci de vous référer au site internet de la clinique ou consulter l'affichage aux admissions.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis au sein de la clinique.

Argent, objets précieux, appareils électroniques

Nous vous demandons de n'apporter ni bijoux, ni objets de valeur, ni cartes bancaires ou sommes d'argent importantes. La direction se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou de casse éventuelle d'un objet de valeur laissé dans la chambre.

Bibliothèque-sonothèque



Une bibliothèque-sonothèque vous prête gracieusement : livres, revues, CD et lecteurs. Elle est ouverte aux heures affichées sur la porte (1^{er} étage de la clinique). Une distribution se fait dans votre chambre trois fois par semaine.

Stagiaires

Notre établissement accueille des étudiants et des internes en médecine qui pourront, avec votre consentement, vous prodiguer des soins. Ils sont identifiés « Stagiaire » et sont tenus, comme tous les salariés et intervenants, au secret professionnel.

Cafétéria / boutique

Une boutique est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, le samedi de 13h00 à 17h30, fermée le dimanche. Elle est située dans le hall central et propose différents services : presse, cadeaux, sandwicherie, snacking, confiseries, boissons... Des distributeurs sont par ailleurs à votre disposition 24h/24 dans l'établissement.

Chambre



Les chambres individuelles font l'objet d'un supplément de facturation qui peut être pris en charge par votre mutuelle (pensez à l'interroger). Si aucune chambre seule n'est disponible le jour de votre arrivée, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous satisfaire rapidement.

Courrier



Votre courrier vous sera transmis chaque jour dans votre chambre. Pour faciliter son acheminement, demandez à vos correspondants d'indiquer votre numéro de chambre et le nom du service dans lequel vous êtes. Une boîte aux lettres est à votre disposition au niveau de la boutique, dans le hall d'accueil. En cas de difficultés de déplacement, vous pouvez confier votre courrier au personnel.

Culte

Un aumônier laïc assure des visites sur demande. Un lieu de recueillement est à votre disposition au 1^{er} étage, au-dessus du hall central. Un ministre du culte de votre choix peut vous rencontrer si vous en exprimez le souhait auprès de l'équipe soignante.

Fleurs et plantes

Seules les fleurs coupées sont autorisées dans les chambres des patients de préférence sous la forme de bouquets bulles. Elles sont interdites en USCSO (voir page précédente) et en chambre d'isolement. Pensez à limiter leur présence pour éviter le développement de nombreux champignons et bactéries. N'hésitez pas à demander conseil au personnel soignant.



Interdictions

L'introduction de boissons alcoolisées, de substances toxiques, d'armes blanches ou à feu et de substances inflammables est rigoureusement interdite dans les établissements de santé.

Médicaments



N'oubliez pas d'apporter votre ordonnance en cours et tous les médicaments que vous utilisez, y compris ceux que vous prenez sans ordonnance. En cas de relais de votre traitement personnel, les médecins pourront substituer certains de vos médicaments par leurs équivalents génériques. Précisez si vous avez des allergies.

Pour mieux reconnaître l'équipe qui vous entoure

Le personnel est identifiable par la couleur de la tenue et un badge mentionnant ses nom et fonction :



Blouse blanche

Cadres soignants



Tunique et pantalon blancs

Infirmières



Tunique bleue et pantalon blanc

Aides-soignantes



Tunique et pantalon blancs

Sages-femmes



Tunique et pantalon bleus

Brancardiers



Tunique et pantalon blancs

Auxiliaires de puériculture
Salle de naissance



Tunique bleue et pantalon blanc

Auxiliaires de puériculture
Service maternité



Tenue bleue à usage unique

Personnel du bloc opératoire



Tunique verte et pantalon blanc

Personnel hôtelier

Assurez-vous que tous les médecins qui vous prennent en charge ont connaissance de votre traitement.

N'hésitez pas à solliciter un médecin, pharmacien ou infirmier pour mieux comprendre votre traitement.

Pharmacovigilance

Les patients et associations de patients peuvent déclarer directement un effet indésirable lié à un médicament, sans passer par un professionnel de santé. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site : www.ansm.sante.fr

Presse



La presse locale est en vente dans la boutique située au rez-de-chaussée de l'établissement.

Règles de vie

- Usez avec discrétion des appareils de radio et de télévision et évitez les conversations trop bruyantes.
- Ne détériorez pas les locaux et le matériel mis à votre disposition.

Repas



Pour les composer, nous tenons compte de votre état de santé, de votre régime et de vos goûts. Une hôtesse passe quotidiennement dans votre chambre prendre en compte vos souhaits. L'hygiène alimentaire est contrôlée périodiquement par un laboratoire agréé.

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit-déjeuner : de 7h 45 à 8h 30
- Déjeuner : de 11h 45 à 13h 00
- Dîner : de 18h 30 à 19h 30

Sécurité

Pour votre sécurité, la Clinique Mutualiste La Sagesse applique l'ensemble des réglementations relatives aux établissements recevant le public, que ce soit pour :

- **Les soins** (voir pages suivantes).
- **La technique** : contrôle régulier de la totalité de la structure technique (traitement d'air, chauffage, réseau électrique, ascenseurs...) par des organismes extérieurs agréés.
- **L'incendie** : la totalité des locaux, y compris les chambres, est équipée de détecteurs incendie reliés à une centrale électronique

permettant le déclenchement automatique des alarmes. L'ensemble du personnel est régulièrement formé à la sécurité incendie. De plus, chaque service est doté de personnel dit « Équipiers de Première Intervention ». Ils sont habilités à prendre les premières décisions d'urgence vis-à-vis d'un feu en attendant la venue des sapeurs-pompiers.

Un plan d'évacuation est installé à l'entrée de chaque unité de soins. Il intègre les consignes de sécurité.

Sortie contre avis médical

Si, malgré les risques encourus, vous souhaitez quitter l'établissement prématurément contre l'avis du médecin, vous devez signer un document de sortie contre avis médical.

Tabac



Conformément à la législation en vigueur concernant les hôpitaux, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement. Cette interdiction s'applique aussi bien aux usagers qu'aux visiteurs. Il en est de même pour l'utilisation de la cigarette électronique. Il est possible, toutefois, de fumer à l'extérieur du bâtiment. Merci d'utiliser les cendriers prévus à cet effet.

Téléphone Télévision / Internet

Si vous souhaitez louer une télévision, faites-en la demande lors de votre admission. Nous vous remettons une télécommande contre un chèque de caution (non encaissé et restitué à la sortie). Si vous demandez à disposer d'une ligne téléphonique, le forfait d'ouverture de la ligne téléphonique et les communications téléphoniques (appels émis) vous seront facturés. L'intégralité de l'établissement est couverte par un réseau WI-FI. Vous pouvez demander votre accès à l'accueil principal et cet accès vous est offert par la clinique.



Transport

Nous vous rappelons que si vous faites appel à un transporteur, vous devez être en possession

de la prescription médicale de transport. Aucune prescription ne peut être réalisée après le transport effectué.

Valise

Pour une hospitalisation complète, vous aurez besoin :

- de votre nécessaire de toilette (serviettes et gants de toilettes, brosse à cheveux, peigne, shampoing, savon, rasoir personnel et brosse à dents),
- de plusieurs tenues de nuit avec des manches amples,
- d'une robe de chambre et de chaussons.
- Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous munir d'un brumisateur d'eau minérale et d'un stick de crème pour les lèvres.

Il n'existe pas de service de lingerie pour vos effets personnels.

Visite



Nous vous recommandons de limiter le nombre de visiteurs dans la chambre, d'éviter d'amener les jeunes enfants et de respecter les temps de soins.

Des espaces de détente sont aménagés à proximité des unités de soins.

Si vos proches sont fébriles ou susceptibles d'être contagieux, il leur est demandé de repousser leur visite. Si leur présence vous est indispensable, renseignez-vous auprès du personnel soignant pour connaître les dispositions à prendre : masques, solution pour le lavage des mains...

Les patients ont besoin de calme et de tranquillité. Ils apprécient la discrétion des visiteurs.

HORAIRES DES VISITES

Votre famille et vos amis pourront vous rendre visite dans votre chambre tous les jours de 13h30 à 20h00.

Attention horaires différents pour :

- **L'Unité de Surveillance Continue Post Opératoire** qui est accessible de 15h00 à 19h00 (non autorisées pour les enfants de moins de 16 ans / maximum 2 personnes).
- **la maternité** les visites sont autorisées de 15h00 à 19h00 sauf pour l'accompagnant.

Nos engagements : qualité, sécurité, accompagnement



Les risques infectieux et les vigilances sanitaires

La prévention des infections associées aux soins et du risque infectieux :

Prévenir le risque infectieux est l'une des priorités de l'établissement. Le Comité Qualité et Sécurité des Soins et l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) sont en charge de garantir la sécurité sanitaire. Ils ont pour mission d'organiser et de coordonner la surveillance et la lutte contre les infections liées aux soins au sein de l'établissement. À ce titre, un programme et un bilan d'activités sont réalisés tous les ans. Les actions sont suivies également par la Commission des Usagers (voir encart ci-contre).



L'établissement participe également aux actions proposées au niveau national : audits, journée nationale d'hygiène des mains... Afin de favoriser l'hygiène au plus près du

soin, des produits de désinfection des mains ont été installés dans toutes les chambres ; ils sont aussi à disposition des patients et des visiteurs. N'hésitez pas à vous en servir.



La sécurité et la surveillance des soins

L'établissement met tout en œuvre afin d'assurer la sécurité des soins :

- protocoles rigoureux et suivi des patients transfusés (hémovigilance),
- surveillance et traçabilité du matériel médical (matéiovigilance),
- contrôle des médicaments et de leur utilisation au sein de l'établissement (pharmacovigilance),
- dispositions nécessaires pour éviter les erreurs d'identité du patient (identovigilance),
- politique de gestion des risques et de traitement des événements indésirables.

La lutte contre la douleur

La douleur n'est pas une fatalité ! Prévenir, traiter ou soulager la douleur est possible. Préoccupation quotidienne des équipes soignantes, la prise en charge de la douleur, une fois son intensité mesurée, pourra prendre différentes formes :

- **une prise en charge médicamenteuse** avec la prescription d'antalgiques (médicaments qui soulagent la douleur),
- **des méthodes non médicamenteuses** sont efficaces et peuvent aussi vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie...

L'ensemble du personnel soignant est formé à la prise en charge de la douleur, mais pour y parvenir, votre participation est essentielle. Nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

Notre démarche qualité et de gestion des risques : la clinique certifiée niveau A par la HAS*



La Clinique Mutualiste La Sagesse est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins dispensés aux patients. L'établissement participe à la démarche de certification suivie par une autorité indépendante, la **Haute Autorité de Santé (HAS)**. Il s'agit d'une procédure d'évaluation externe réalisée par des professionnels de santé chargés d'évaluer l'ensemble des domaines d'activité de l'établissement.

Vous pouvez consulter si vous le souhaitez, le dernier rapport de certification HAS sur le site www.has-sante.fr. L'ensemble des résultats des indicateurs qualité est affiché dans le hall d'accueil de l'établissement, dans les services de soins et est disponible sur www.scopesante.fr.

* HAS : Haute Autorité de Santé



Hospi services Pour préparer votre hospitalisation et votre retour au domicile

Une hospitalisation peut parfois être compliquée à gérer pour vous et votre famille. L'équipe d'Hospi Services vous informe, vous conseille et vous oriente pour prendre soin de vos proches, vos animaux et votre domicile. Par exemple, vous pouvez bénéficier des dispositifs d'aide à domicile pour le ménage quotidien, la préparation des repas, la garde de vos enfants, l'accompagnement des personnes dépendantes, le suivi des animaux, la relève du courrier...

L'appel est gratuit et ce service vous est proposé par la clinique en collaboration avec Ressource Mutuelle Assistance, organisme mutualiste.

N°Cristal 09 69 36 29 59

APPEL NON SURTAXÉ

➤ Satisfaction des patients

Votre satisfaction et l'amélioration continue de votre prise en charge sont les objectifs prioritaires de l'établissement.

Un questionnaire de satisfaction est à votre disposition dans votre chambre. Merci de bien vouloir le compléter avant de quitter la Clinique Mutualiste La Sagesse.

Par ailleurs, l'établissement participe au **dispositif national e-satis** de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés. Concrètement, deux semaines après votre sortie, vous pouvez recevoir un message électronique avec un lien sécurisé pour répondre en ligne au questionnaire e-satis. Les questions posées concernent l'accueil, la prise en charge à la clinique, la chambre, les repas et la sortie de l'établissement.

L'établissement a déclaré auprès de la **Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)** le traitement des données des patients mis en place pour réaliser cette enquête.

Enquêtes ponctuelles : certains services de notre établissement réalisent régulièrement des enquêtes spécifiques. Vous pouvez être invité à nous donner votre avis au moyen d'un questionnaire.

93%

des patients* pris en charge sont globalement satisfaits

*Résultats questionnaires de sortie 1^{er} semestre 2019.

➤ Développement durable



La Clinique Mutualiste La Sagesse acteur de l'économie sociale et solidaire, a mis en place une stratégie de développement durable reposant sur 3 piliers : l'environnemental, le sociétal et l'économique. L'établissement a mis en œuvre ces grands principes dans les domaines tels que l'économie d'énergie, les déplacements doux, le tri sélectif des déchets, les achats écoresponsables qui privilégient l'économie locale. Cette démarche est intégrée au Projet d'Etablissement et dans la Politique Qualité et mise en pratique grâce aux travaux menés au sein des différents groupes de travail.

Certifications ISO 9001

La Clinique Mutualiste La Sagesse a obtenu la certification ISO 9001 pour son unité de chirurgie ambulatoire, son centre d'Assistance Médicale à la Procréation, son activité de stérilisation de l'instrumentation chirurgicale et le label IHAB pour sa maternité (voir page 7).

Ces certifications, fondées sur des normes internationales, sont un label de qualité qui valide l'organisation mise en place dans nos services. Elles nous permettent de proposer le même niveau de qualité de prestation à l'ensemble de nos patients.

Ces normes nous incitent également à travailler constamment à l'amélioration de nos pratiques pour une prise en charge sécurisée et optimale.



Certification de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire



Certification du centre d'Assistance Médicale à la Procréation



Certification de l'activité de stérilisation de l'instrumentation chirurgicale

La Commission des Usagers



La Commission des Usagers (CDU) remplace la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise En Charge.

Ses missions :

La Commission des Usagers :

- Participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers
- Est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission médicale d'établissement (CME)
- Est informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier
- Propose un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers.

Ses membres :

- Le représentant légal de l'établissement
- Deux médiateurs (l'un médecin et l'autre non médecin) et leurs suppléants, désignés par le représentant légal de l'établissement
- Deux représentants des usagers et leurs suppléants. Ils sont désignés par l'ARS et appartiennent à des associations agréées.
- La CDU est élargie aux représentants du personnel médical ainsi qu'au représentant du conseil d'administration et au responsable qualité et gestion des risques.

POUR + D'INFORMATION

Tél. : 02 99 85 75 01



Égalité d'accès aux soins

L'établissement participe au Service Public Hospitalier. Comme tel, il garantit l'égal accès de tous aux soins qu'il dispense. En conséquence, aucun critère d'ordre administratif ou financier ne constitue un obstacle à l'admission d'un patient, que l'état de santé de celui-ci nécessite une hospitalisation, des soins ou des examens dispensés à titre externe. Aucun dépassement d'honoraires n'est pratiqué.



Consentement



Pour toute anesthésie, examen endoscopique, intervention chirurgicale, vous serez informé des bénéfices et des risques que vous êtes en droit d'attendre. Votre consentement sera recueilli à l'aide de documents à renseigner et à remettre à la consultation d'anesthésie.

Accès au dossier médical

Votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. Vous pouvez demander l'accès à votre dossier médical sur demande écrite, formulée auprès de la direction par lettre recommandée avec accusé de réception. Il peut vous être communiqué soit directement, soit par l'intermédiaire du médecin de votre choix. L'équipe médicale peut, sur rendez-vous, vous aider dans la compréhension des éléments de votre dossier. N'hésitez pas à en faire la demande.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 8 jours après votre demande. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois. La consultation des documents sur place est gratuite. En cas d'envoi, le patient doit supporter les frais de reproduction et d'expédition des documents.

Dossier médical partagé

Tout en réaffirmant le droit au respect de la vie privée du patient et au secret des informations le concernant, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, entend favoriser l'échange et le partage d'informations entre professionnels qui participent à la prise en charge du patient.

Le dossier médical partagé (DMP), instrument de la coordination des soins, peut être créé gratuitement pour tous les bénéficiaires de l'Assurance Maladie, avec le consentement express de la personne.

Il contiendra les comptes rendus de consultation, d'hospitalisation, radiologiques et biologiques, et les prescriptions.

Traitement des données personnelles

À l'occasion de votre séjour dans notre établissement, un certain nombre de renseignements administratifs et médicaux seront demandés en sollicitant votre consentement puis traités par informatique. Ils seront utilisés pour assurer votre prise en charge par nos équipes médicales, soignantes et administratives dans le strict respect du secret médical.

Dans le cadre de la Loi RGPD (n° 493 du 20.06.2018), une charte de protection des données personnelles a été établie. Elle

vous permettra d'exercer vos droits d'accès, d'opposition ou de rétractation. Vous pouvez consulter cette charte sur le site Internet de la clinique.

Désignation d'une personne de confiance

Lors de votre admission, vous devez désigner « une personne de confiance » qui pourra vous assister tout au long de votre prise en charge. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment.



Cette personne sera aussi consultée au cas où il vous serait impossible de recevoir l'information nécessaire ou d'exprimer votre volonté et votre consentement aux actes médicaux. Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage.

Directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger ses directives anticipées. Ce sont des instructions écrites qui permettent d'exprimer « sa volonté relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux », « pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté ». Ces directives anticipées s'imposent au médecin et sont valables sans limite de temps, et révocables et modifiables à tout moment. Le document doit être écrit et signé par vous-même.

Anonymat

Vous pouvez demander au service des admissions que votre présence au sein de notre établissement ne soit pas divulguée. Les appels téléphoniques et les visites seront alors filtrés.



L'association Les «P'tits Doudous de La Sagesse»



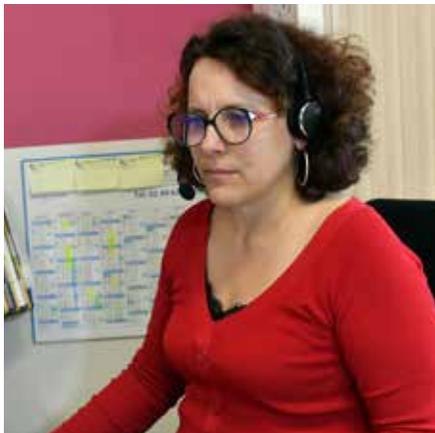
L'association «les P'tits Doudous» a pour objectif de rendre plus ludique l'hospitalisation des jeunes enfants (jeux sur tablettes avec les Docteurs en avatar, petits cadeaux, collage de gommettes sur le masque facial...). Le financement de ses activités provient d'une démarche de développement durable (recyclage de fils, lames de bistouris électriques, lames de laryngoscope...). Vous pouvez, vous aussi, prendre part à cette jolie aventure en rapportant des déchets de cuivre, inox ou fils électriques de votre domicile et/ou en devenant membre des « P'tits Doudous de La Sagesse ».

➤ Réclamations, observations, propositions

Si vous rencontrez une difficulté en hospitalisation, n'hésitez pas à en parler au personnel du service, au cadre soignant ou à votre médecin référent.

Si votre problème ne peut être réglé au niveau du service ou si vous souhaitez l'intervention d'un tiers, vous pourrez contacter le médecin médiateur de la clinique au 02 99 85 75 01.

Si vous vous estimez victime d'un préjudice du fait de l'établissement, vous devez écrire au Directeur de la clinique pour lui exposer les faits.



➤ Majeurs protégés

Si vous n'êtes plus en mesure d'assurer la gestion de vos biens, il est nécessaire que vous soyez représenté ou assisté afin de sauvegarder vos intérêts, conformément à la loi du 3 janvier 1968 sur la protection des incapables majeurs.

Dans ce cas, un juge des tutelles peut décider, sur la demande du médecin ou de votre famille, une mesure de protection.

Il existe diverses formes de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) qui permettent de répondre à chaque situation.

Le juge des tutelles pourra nommer un gérant de tutelle qui agira sous son contrôle.

➤ Autorisation d'opérer les mineurs

Pour toute intervention d'un mineur, nous avons à recueillir l'autorisation des parents. La signature des deux parents est obligatoire

Don d'organes

Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus est un geste généreux et utile qui peut sauver la vie d'une autre personne.

La loi précise que « tout défunt est considéré comme donneur par défaut », sauf s'il a manifesté expressément son refus de son vivant.

Le prélèvement d'organes peut être pratiqué dès lors que la personne n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement. Ce refus peut être exprimé principalement par l'inscription sur un registre national des

refus, sur lequel il est possible de s'inscrire en ligne : www.registrenationaldesrefus.fr.

L'opposition de la famille ne pourra se faire qu'en tant que manifestation indirecte de la volonté du défunt, en présentant au médecin un témoignage écrit et identifiable (nom, adresse, date de naissance) préalablement rédigé par le défunt ou en rapportant un témoignage oral d'opposition, qu'ils devront alors retranscrire par écrit et signer.



dans le cadre d'une autorité partagée. En l'absence des deux signatures des parents, nous ne pourrions procéder à l'intervention de votre enfant.

➤ Notion de refus d'autorisation de soins



• **Hors urgence** : en cas de refus des parents ou de l'impossibilité de recueillir leur consentement, il ne peut être procédé à aucune intervention chirurgicale d'un enfant mineur.

Toutefois, lorsque la santé ou l'intégrité corporelle du mineur risquent d'être compromises, le médecin responsable peut saisir le ministère public afin de provoquer les mesures d'assistance éducative lui permettant de donner les soins qui s'imposent.

• **En cas d'urgence** : si le refus des titulaires de l'autorité parentale compromet l'intégrité corporelle ou la vie du mineur, le directeur doit, sur avis du médecin, saisir le juge des enfants et/ou le procureur de la République en vue de la mise en place d'une mesure d'assistance éducative.

Cependant, l'autorisation du juge ou du procureur n'est pas requise, le médecin prenant seul la décision des soins.

La loi Léonetti et Clays

Onze ans après la loi Leonetti, une nouvelle « loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie » a été promulguée le 2 février 2016. Ce texte pose le principe selon lequel toute personne a droit à une fin de vie digne et apaisée, et amène davantage la personne malade en position de décideur chaque fois que possible. De ce fait, la loi accente la prise en compte de la volonté de la personne en matière de refus de traitement, la portée des directives anticipées, et le rôle de la personne de confiance. De plus, elle introduit la possibilité de la sédation profonde et continue jusqu'au décès.





Vous repérer au sein de la clinique



➤ Niveau 0 / RDC / Hall principal

- Service chirurgie ambulatoire
- Soins externes
- Consultations ORL
- Radiologie*
- Scanner-IRM*
- Consultations de chirurgie digestive
- Consultations de chirurgie orthopédique et médecine du sport
- Soins urgents non programmés
- Filière Parent'eizh (filère physiologique/maternité)
- Urgences gynécologiques obstétricales
- Espace naissances
- Hôpital de jour maternité
- Préparation à la naissance
- Consultations acupuncture
- Consultations tabacologie
- Consultations « infirmière accompagnement » (cancérologie)

* Structures indépendantes de la clinique

➤ Niveau 1

- Maternité et néonatalogie
- Consultations de gynécologie-obstétrique
- Consultations cardio-pédiatriques
- Consultations de chirurgie plastique et reconstructrice
- Assistance Médicale à la Procréation
- Consultations d'anesthésie
- Services administratifs

➤ Niveau 2

- Service «Bréhat»
- Service «Binic»
- Service «Bénodet»
- UDAC (Unité D'Accueil et de Coordination)
- Consultations douleurs chroniques

➤ Niveau 3

- Unité de Soins Continus Post-Opératoires (USCPO)
- Service «Cancale»
- Consultations Hépato-Gastro-Entérologie
- Consultations ORL - Dr Milleville
- Consultations psychologie



Harmonie
médical service

GRUPE **vyv**

Nos domaines

Maintien à domicile

Handicap

Mobilité

Matériel médical

Equipement collectivités

Orthopédie

Aménagement de véhicule

www.harmonie-medical-service.fr

Nos agences

22 - ST BRIEUC...02 72 88 36 93

29 - BREST...02 98 02 56 13

35 - RENNES...02 99 23 79 78

44 - NANTES...02 40 46 10 10

44 - ST NAZAIRE...02 40 22 06 10

56 - LORIENT...02 97 21 91 81

56 - VANNES...02 97 42 65 05

85 - LA ROCHE SUR YON...02 51 62 62 22

Nos services

Livraison à domicile

Installation

Service après-vente



Devenir propriétaire Franchir le pas avec le PSLA*

La location-accession, c'est :

- ♦ Des logements à prix abordables
- ♦ Une exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- ♦ Pas d'appel de fonds pendant les travaux
- ♦ Des frais notariés réduits



02 53 46 20 74

accession@harmoniehabitat.org

Harmoniehabitat.org

Rubrique Ventes immobilières

8, avenue des Thébaudières

BP 70 344—44 816 SAINT HERBLAIN CEDEX

*PSLA : Prêt Social Location-Accession - Dispositif d'aide à l'achat de la résidence principale—Sous conditions de ressources



**VOTRE SANTÉ
EST NOTRE PRIORITÉ**

ÉCOUTER VOIR
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

JUSTE

**L'OFFRE OPTIQUE
TRANSPARENTTE,
RESPONSABLE ET
AU JUSTE PRIX**



**BILAN AUDITIF
GRATUIT
SUR
RENDEZ-VOUS**

NON MÉDICAL
ET SANS ENGAGEMENT

Coordonnées de nos magasins sur ecoutervoir.fr

AUGURAL - Viaudio SAS - RCS Paris 492 361 597 - Crédit photo : Gettyimages - 920129 - 05/2020 / SIFRICO - Usine HDL - N° client 844 88141



**BESOIN D'UN
TRANSPORT**

AMBULANCE - VSL - TAXI

Agence de **RENNES** (35)
02 99 52 60 01

Agence de **ST GILLES CROIX DE VIE** (85)
02 51 54 56 55

Agence de **NANTES** (44)
02 40 74 33 38

Agences de **AURAY & VANNES** (56)
02 97 56 40 00

www.harmonie-ambulance.com

**» LUTTER POUR UN
MONDE SOLIDAIRE
PLUTÔT QUE SOLITAIRE**

**ENCORE UNE PREUVE
DU POUVOIR DU COLLECTIF.**

**PREUVE
22**



Harmonie Mutuelle s'engage à répondre à l'émergence de nouvelles fragilités dans les territoires et dans les parcours de travail et de vie. En nous appuyant sur les solidarités du quotidien, avec l'aide de nos partenaires économiques et sociaux, nous faisons tout pour trouver ensemble des solutions aux problèmes de chacun.

Retrouvez tous nos engagements sur harmonie-mutuelle.fr



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**



AVANÇONS collectif

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, n° SIREN 538 516 473, n° LEI 989500JLUSZH89G4TDS7. Crédit photo: Getty Images.

La charte du patient hospitalisé



Accessibilité Langue des signes

Principes généraux

Circulaire n°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

- 1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3** **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5** **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6** Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8** **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible en plusieurs langues et en braille sur le site internet :

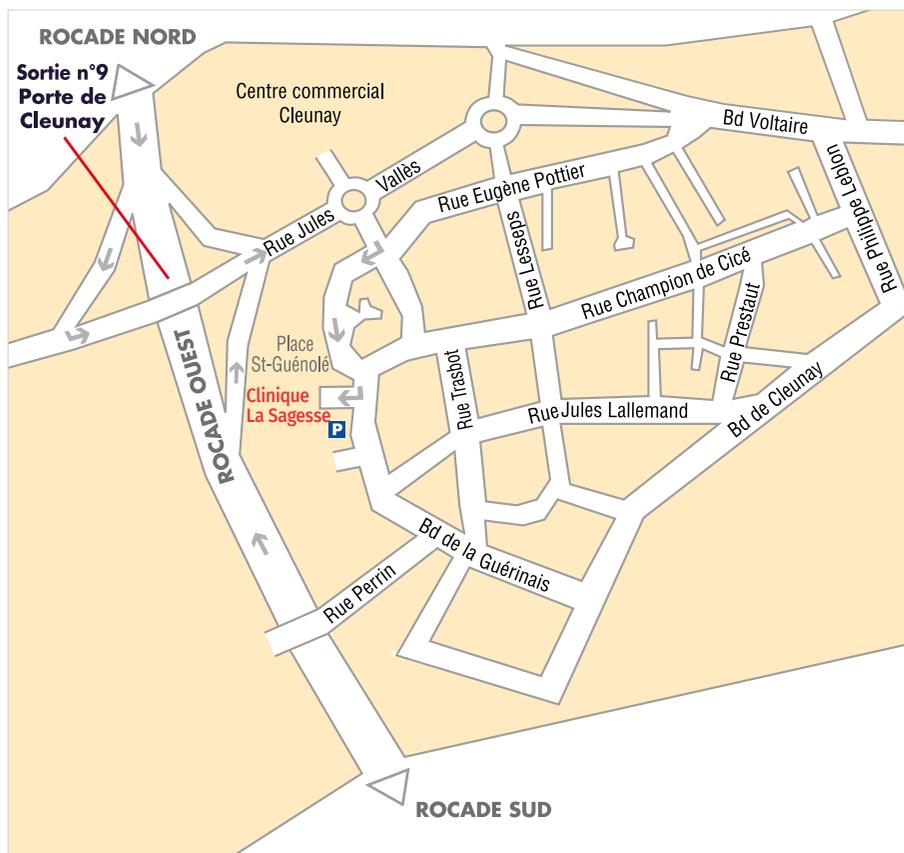
www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

La Clinique Mutualiste La Sagesse tient à votre disposition, à l'accueil, la charte de l'enfant hospitalisé et celle des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

Plan d'accès

- **Rocade ouest** : prendre la sortie numéro 9 «Porte de Cleunay»
- **En bus** : lignes 9 et 13, arrêt «Clinique La Sagesse»



Nos unités de chirurgie et de chimiothérapie ambulatoires sont certifiées ISO 9001

Clinique Mutualiste La Sagesse

4 place Saint-Guénolé / CS 44345

35043 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 85 75 75

accueil.lasagesse@hospigrandouest.fr

www.clinique-rennes.fr

N° FINISS : 350000139 / N° SIRET : 775 591 076 00234



CLINIQUE MUTUALISTE
LA SAGESSE
GROUPE **vyv**



Accessibilité Langue des signes